



GEMENG
**rospert
mompach**

Personnes de référence :
Guy STEMPEL / Frank SCHMIT
Tél. : +352 73 00 66 – 202 / 222
E-mail : guy.stemper@rospertmompach.lu
frank.schmit@rospertmompach.lu

Certificat

Conformément au règlement des bâtisses de la Commune Rospert-Mompach du 10/10/2018 Ref 70C/005/2018 il a été délivrée l'autorisation suivante :

Lieu :	Maison 17 L- 6666 Givenich
Date de la demande :	29/06/2022
Numéro de l'autorisation :	094 / 2022
Numéro cadastral :	135/649
Section cadastrale :	MC de Givenich
Projet :	Nouvelle construction pour deux ateliers de menuiserie pour DEFI-job a.s.b.l.
Architecte / entreprise :	Mme Sandra Theisen 236, Rue de Trèves L-2630 Luxembourg

Contre la présente décision, un recours peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la cour.

Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de 3 mois à partir de la notification ou de la publication sur les lieux de travail de la présente décision.

Rospert, le 19/07/2022

Le bourgmestre,
Romain Osweiler